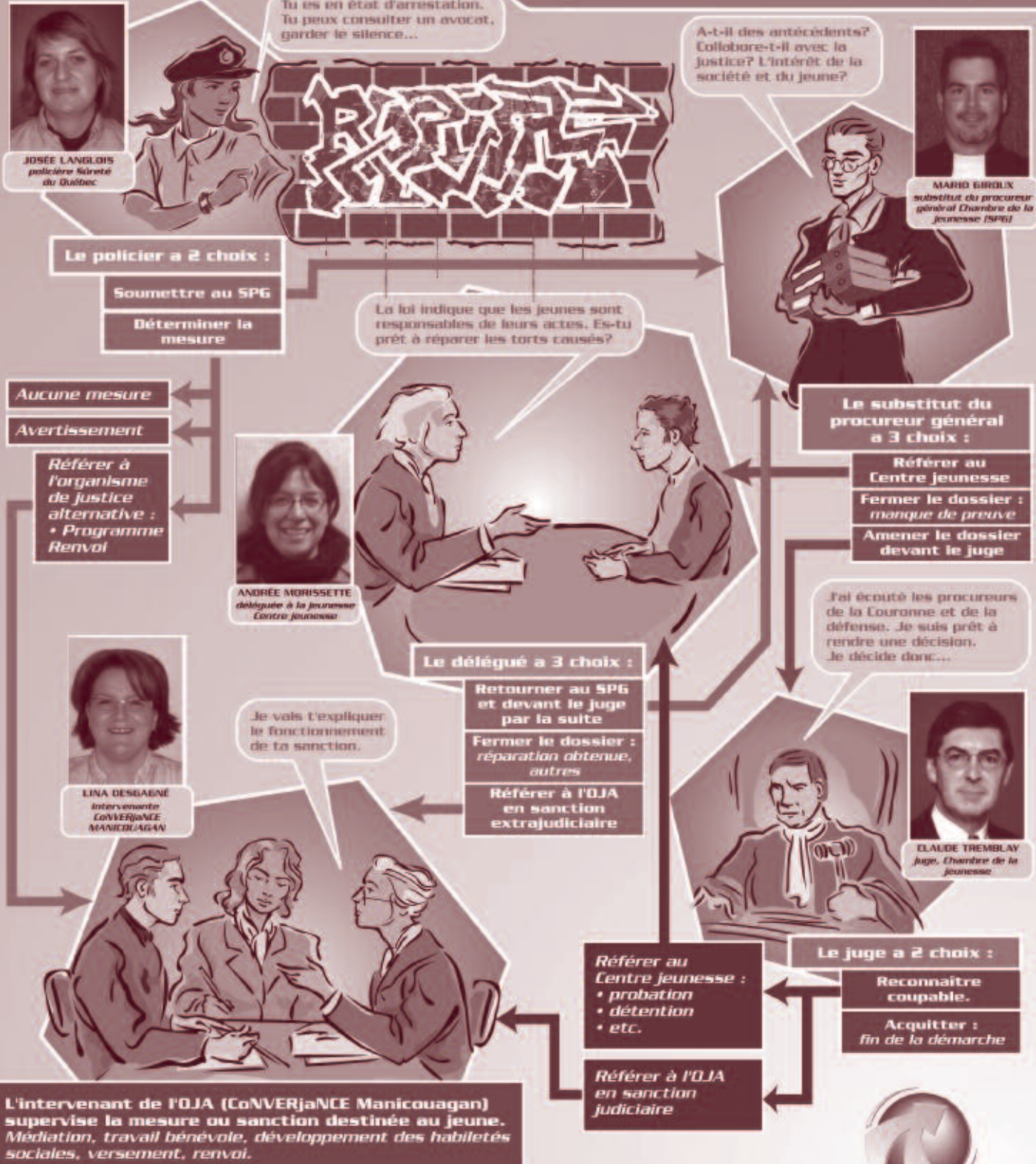


Loi sur le système de justice pénale pour adolescents



JOSEE LANGLOIS
policière Sûreté
du Québec

MARIO BROUX
substitut du procureur
général, Chambre de la
jeunesse (SPG)

ANDRÉE MORISSETTE
déléguée à la jeunesse
Centre jeunesse

CLAUDE TREMBLAY
Juge, Chambre de la
jeunesse

LINA DESGAGNE
Intervenante
CoNVERjaNCE
MANICOUAGAN

589-6566



Conception et impression : VOLTIÈGE

Douzième édition (2006)



CoNVERjaNCE
MANICOUAGAN



Le Contre Revenant

Douzième édition

Après une année d'interruption, le Contre Revenant reprend la route vers ses lecteurs que nous espérons nombreux. À l'occasion de son vingtième anniversaire, CoNVERjaNCE Manicouagan a concocté une édition qui sera plus tournée vers les services disponibles pour la communauté. Il y aura néanmoins des informations variées sur différents sujets, mais nous voulons que les lecteurs saisissent qu'ils peuvent être aussi utilisateurs de nos services.

Il restera quand même des rubriques traitant de l' incontournable sensibilisation, de prévention et des perceptions relatives à la criminalité. On parlera aussi inévitablement de la médiation entre les victimes et les contrevenants et de criminalité.

Que la douzième édition vous intéresse est notre seul vœu. Souhaitons qu'il se réalise ...

Contenu du Contre Revenant

- Rappel de la mission de CoNVERjaNCE. 3
- L'équipe de CoNVERjaNCE ...
à votre service. 3
- Il y a déjà 20 ans. 4
- Un peu d'histoire. 4
- La criminalité en baisse. Est-ce votre impression? 5
- De quoi faire réfléchir... une statistique vaut mille mots. 5
- Qu'en est-il du dossier ou casier judiciaire d'un jeune? 6
- Nos initiatives de prévention prennent un second souffle. 7
- Le programme de renvoi. 8
- Le programme de développement des habileté sociales.. 9
- Vivre Sans Violence (Vi-Sa-Vi) ou l'éducation
par les techniques d'impact. 10
- Aperçu statistique sur la médiation en 2004-2005. 11
- Nos médiateurs seront accrédités. 11
- Nos services disponibles pour la communauté. 12
- La détermination d'un homme ...
Pierre-Luc Boisvenue. 14
- Petites annonces. 15
- Notre site Internet disponible bientôt. 15



Petites annonces

À donner : Deux appareils Jeun-Informe comprenant un programme sur les stupéfiants et un autre sur les MTS. À l'aide d'un clavier, informez-vous en jouant sous forme de lecture variée. Le don doit concerner des OBNL ou institutions. Les appareils mesurent 22 po x 37 po. Ils ont un support de 20 po avec roulettes.

Deux tables carrées de dimension 36 po x 36 po et dont la hauteur est de 30 po.

Notre site Internet disponible bientôt

À surveiller bientôt. CoNVERjaNCE Manicouagan aura son site Internet à l'adresse : <http://www.ojaconverjancemanicouagan.org>

Nous vous invitons à visiter notre site pour connaître nos services, lire nos publications, rencontrer l'équipe et avoir accès à une foule d'informations.



CoNVERjaNCE Manicouagan
589-6566

La détermination d'un homme ... Pierre-Luc Boisvenue

Lors du congrès du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec en juin 2005 à Magog, Pierre-Luc Boisvenue a fait une allocution en tant que père et victime. Sa fille Julie a été sauvagement assassinée. L'histoire a fait souvent la manchette.

M. Boisvenue a, lors de son témoignage, également parlé de l'Association des familles de victimes d'actes criminels, organisme qu'il a fondé et dont il est le représentant (voir les objectifs dans l'encadré). C'est en défendant les droits et besoins des victimes que M. Boisvenue a trouvé un sens au décès de sa fille. Ainsi, l'impression qu'une personne est disparue pour rien est sans doute moins présente.

Ce père de famille est apparu comme une personne sensible et compréhensive, articulée et déterminée. Il clame haut et fort sur la place publique qu'on reconnaisse les besoins des victimes et qu'on consente des sommes d'argent comme on le fait pour les criminels.

Lorsqu'en décembre 2005, nous avons tous appris qu'une autre fille de M. Boisvenue était décédée des suites d'une tragédie routière, le Québec a arrêté de respirer. Pourquoi cet acharnement sur une famille qui se relevait à peine? Quel effondrement ...

Si la réaction de M. Boisvenue, lors de la perte de Julie, avait impressionné par sa sagesse, sa sérénité et sa combativité, que dire de celle constatée à la suite de la seconde épreuve.

M. Boisvenue, malgré une peine récente, continue de parler au nom des victimes et de revendiquer un soutien financier pour l'aide dont elles ont besoin. Il aurait eu toutes les raisons de s'écrouler, d'abandonner, mais il trouve un sens à sa démarche.

Jusqu'à présent, le soutien financier des gouvernements pour l'Association des victimes d'actes criminels du Québec n'est pas satisfaisant. Ce n'est qu'une question de temps. Le leader de ce regroupement, avec la force de caractère dont il fait preuve, avec sa crédibilité, sa détermination, aura tôt fait de surmonter l'étape et de convaincre les décideurs, fort de l'appui de la population qui trouve elle aussi que la victime est au moins tout aussi importante que le criminel.

Les objectifs de l'Association des familles de victimes d'actes criminels :

1. Représenter les familles auprès des institutions et des autorités politiques au regard du traitement des victimes d'actes criminels.
2. Offrir rapidement aux familles le soutien nécessaire lors d'un drame, et ce, dès les premières heures.
3. Offrir aux familles des informations pertinentes et utiles concernant leurs droits et les services publics s'y rattachant.
4. Offrir aux familles des références en matière d'aide psychologique et des conseils juridiques.
5. Faire les représentations nécessaires auprès des divers gouvernements et ministères afin d'avoir des lois respectant davantage les droits des familles victimes d'homicide.

Rappel de la mission de CoNVERjaNCE

- Développer et maintenir une pratique différente en matière de justice.
- Favoriser la mise en place de mécanismes alternatifs de résolution de conflit centrés sur la sensibilisation et la réparation.
- Favoriser l'implication des parties concernées en matière de règlement de conflit et susciter leur participation dans le processus.
- Permettre l'implication des personnes de la communauté intéressées par les questions de justice, afin d'éviter le renvoi aux instances judiciaires.
- Faire la promotion de comportements pacifiques et favoriser l'établissement de comportements plus harmonieux entre les membres de la communauté.
- Maintenir une approche qui repose sur une large implication communautaire et participer au développement de la solidarité.
- Tenter de modifier les mentalités afin de permettre à chacun d'envisager la criminalité d'une façon plus nuancée.
- Agir en matière de sensibilisation et de prévention de la criminalité.

L'équipe de CoNVERjaNCE ... à votre service



Michelle Gagné :

Secrétaire
(régulière temps partiel)



Lina Desgagné :

Intervenante MRC Manicouagan
(régulière temps plein)



Manon Barbeau :

Agente d'intervention et développement
(régulière temps partiel)



Huguette Tremblay :

Agente d'intervention et développement (contractuelle)



Claude St-Pierre :

Coordonnateur
(régulier temps plein)

Composition du conseil d'administration

Astrid Bérubé
Hélène Martel
Josée Trudel

Marie-Josée Gervais
Nicole Savard
Nathali Levesque

Il y a déjà 20 ans ...

CoNVERjaNCE Manicouagan a terminé, à la fin de la présente année (31 mars 2006), sa vingtième année d'existence. En effet, c'est le 13 septembre 1985 que l'organisme, qui portait à l'époque le nom de Mesures de rechange jeunesse (Baie-Comeau) Inc., a été incorporé.

Depuis vingt ans, l'organisation s'est forgé une crédibilité dans le milieu grâce aux administrateurs (conseil d'administration), aux employés, aux partenaires, mais principalement grâce à la communauté.

Après de multiples projets et initiatives mis sur pied, CoNVERjaNCE cherche encore à s'activer plus particulièrement

au niveau de la médiation, qu'elle implique des victimes d'actes criminels ou des citoyens vivant un différend. L'organisme s'inspire de la croyance qui veut que tout ce qui n'est pas réglé s'envenime et de la conviction que les personnes avec parfois un peu d'aide sont capables de régler leurs conflits.

D'un organisme qui supervisait les travaux bénévoles des jeunes contrevenants en 1985, CoNVERjaNCE Manicouagan est devenu une ressource à multiples facettes qui ne cesse de se développer. Qui sait où il sera dans vingt ans!

Un peu d'histoire

La plupart des organismes de justice alternative (OJA) ont vu le jour au Québec en 1985, juste après l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. Le Québec s'est doté d'organisations spécifiques pour l'articulation de mesures alternatives destinées aux jeunes contrevenants.

Jusqu'à la fin des années 80, CoNVERjaNCE a offert aux instances sociojudiciaires principalement la mesure de travail bénévole pour contrevenants d'âge mineur. Les OJA se sont aussi regroupés dans une association provinciale.

De 1990 à 1995 s'est développée, au sein de CoNVERjaNCE, toute une panoplie de services destinés soit à sensibiliser les jeunes sur leurs agissements et sur les conséquences des gestes posés, soit à améliorer le comportement des contrevenants (processus judiciaire, influence, violence, conséquences, etc.). Parallèlement, beaucoup de services de sensibilisation étaient développés relativement à la criminalité (tourné en milieu scolaire, jeu de société, pièce de théâtre, etc.).

La fin des années 90 a été marquée à CoNVERjaNCE par la découverte de la médiation entre les victimes d'actes criminels et les jeunes contrevenants et aussi par les vertus de ce mécanisme.

L'adoption en 1999 d'une mission commune aux OJA à l'échelle provinciale a modifié le visage de CoNVERjaNCE et des 37 autres organismes semblables du Québec. La clientèle dépassait alors les limites du créneau 12-17 ans pour devenir la communauté. Du même souffle, les services dispensés éclataient les contours des instances mieux connues sous l'appellation sociojudiciaire. Les centres jeunesse et les tribunaux pouvaient toujours utiliser nos services, mais toute la population y avait accès également, notamment au niveau de la médiation.

Le 1^{er} avril 2003, la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) a forcé à réviser les pratiques. Dans la même période, un protocole important entre les centres jeunesse et les OJA du Québec était signé définissant les responsabilités respectives et balisant l'intervention. L'entente cadre amenait un changement de vision et plaçait la victime au cœur de l'intervention.

Vous avez des besoins

Votre fils aurait grand besoin d'être sensibilisé sur ses comportements violents. Vous avez un conflit avec un voisin. Deux de vos élèves se harcèlent constamment. Un joueur de votre équipe de hockey a volé quelques camarades et vous ne voulez pas passer par le système de justice.

Rejoignez l'employé de votre choix :

- **Lina Desgagné** - lina.desgagner@globetrotter.net
- **Manon Barbeau** - manonbarbeau@globetrotter.net
- **Michelle Gagné** - mesbaie@quebectel.com
- **Huguette Tremblay** - mesbaie@quebectel.com
- **Nady Sirois** - nady_sirois@ssss.gouv.qc.ca
- **Claude St-Pierre** - cestun@globetrotter.net



Nos services disponibles pour la communauté

Avant 1994, CoNVERjaNCE Manicouagan offrait principalement des services aux jeunes contrevenants de 12 à 17 ans et articulait des activités de sensibilisation chez les mineurs.

Avec la nouvelle mission adoptée en 1999, l'organisme a élargi sa clientèle et son rayonnement. D'une entité qui faisait de la prévention et qui supervisait des mesures de médiation (victime – contrevenant), des travaux bénévoles, des ateliers et des versements, il est devenu ouvert à des demandes des citoyens et du milieu.

Quelques nouveaux services

- **SMAC-MJ**
C'est le service de médiation pour les actes criminels en maison des jeunes. Au lieu d'interpeller le système de justice, une maison des jeunes peut demander un médiateur de CoNVERjaNCE. Le jeune qui a commis un délit et le représentant de la maison des jeunes peuvent s'expliquer et convenir, s'ils le désirent, d'un moyen de réparation.
- **Voie Secondaire**
Il s'agit aussi d'un service de médiation pour les actes criminels commis par les élèves à l'école ou pour des conflits entre étudiants. Un médiateur de CoNVERjaNCE permet aux parties de solutionner le conflit ou la situation délictuelle.

Exemples de demandes

- Une maison des jeunes désirait aller en médiation avec un jeune qui a volé le cellulaire de l'organisme et est revenu le porter par remords. La médiation portait sur le délit. La médiation a eu lieu. Ils se sont expliqués et entendus sur une forme de réparation.
- Une école primaire nous a demandé d'intervenir en médiation pour tenter de solutionner un conflit qui perdurait entre deux élèves. Ils se sont expliqués et ont convenu des solutions simples et adaptées à leur âge afin de vivre plus harmonieusement.
- Une intervenante en protection de la jeunesse a demandé qu'on rencontre une cliente qui avait été impliquée dans une situation criminelle sans avoir pu être accusée. Elle voulait qu'elle soit sensibilisée aux conséquences du vol et du recel.
- Une maison des jeunes a demandé qu'on utilise la médiation pour un acte de vandalisme commis par quatre jeunes qui avaient été expulsés. La médiation de groupe a eu lieu. Après s'être expliqués, ils se sont entendus sur des moyens de réparation.
- Une école primaire a demandé qu'on intervienne dans une situation de conflit impliquant deux jeunes. La direction de l'école voyait dans la médiation une voie intéressante. Des solutions ont été trouvées par les jeunes après s'être expliqués.
- Un policier a demandé à notre organisme d'organiser une médiation entre deux contrevenants et une victime pour une voie de fait. Les jeunes se sont expliqués et entendus sur des solutions.

La criminalité en baisse. Est-ce votre impression?

Même si peu de personnes sont au fait de cette information, la criminalité est en baisse au Canada et au Québec depuis une bonne décennie. Inutile de sortir des statistiques de multiples rapports, la perpétration de gestes délictuels est en régression. Il y a de quoi se réjouir. Les sceptiques pourront toujours aller vérifier sur les sites de Statistiques Canada et du ministère de la Sécurité publique du Québec.

La baisse de criminalité provient-elle des efforts de sensibilisation des différents acteurs ou de l'éducation? Est-elle issue de l'amélioration des conditions économiques, des sentiments altruistes et collectifs? S'agit-il d'un effet d'une surveillance différente (caméra, etc.)? Bien malin serait celui qui pourrait répondre à cette question.

La criminalité a chuté, c'est un fait. Le seul élément qui pourrait ébranler cette affirmation proviendrait d'un changement d'attitude de la population qui, pour une raison ou pour une autre, ne porterait plus plainte lorsqu'un délit survient. C'est peu probable.

De quoi faire réfléchir ... une statistique vaut mille mots

Une étude relativement récente du Conseil québécois du commerce de détail identifie deux types de voleurs et de fraudeurs.

Types de vols	Pertes totales	Pertes chaînes	Pertes indépendantes	Pertes moyennes par jour
Vols par des employés	151 608 000 \$	140 760 000 \$	10 848 000 \$	415 000 \$
Vols à l'étalage par des clients	271 059 000 \$	168 003 000 \$	103 056 000 \$	743 000 \$
Fraudes par des clients	103 345 000 \$	63 569 000 \$	39 776 000 \$	283 000 \$
Total	526 012 000 \$	372 332 000 \$	153 680 000 \$	1 441 000 \$

Si l'on exclut les fraudes (283 000 \$), les employés des commerces volent pour 415 000 \$ quotidiennement alors qu'on estime que les clients sont impliqués à la hauteur de 743 000 \$.

Plus de la moitié des vols sont perpétrés par le personnel, ce qui est renversant.

Qu'en est-il du dossier ou casier judiciaire d'un jeune?

Les parents et les adolescents ont souvent des questions en lien avec le dossier judiciaire d'un jeune qui a commis un acte criminel.

Afin de donner une information juste et adaptée, nous publions un article produit par une collègue qui œuvre pour l'organisme de justice alternative dont le siège social est à Sept-Îles. Caroline Dignard en est donc l'auteure.

Le dossier judiciaire

Si un adolescent est trouvé coupable d'une infraction lorsqu'il passe devant la Chambre de la jeunesse, le corps de police est obligé de transmettre l'information à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le dossier prendra alors le nom de dossier judiciaire et sera conservé dans le répertoire central de la GRC.

Les conséquences d'un dossier judiciaire

Lorsqu'un adolescent se retrouve avec un dossier judiciaire, certains aspects de sa vie peuvent en être affectés, notamment en ce qui a trait au marché du travail. En effet, il est probable qu'un employeur, par exemple le directeur d'un camp de vacances pour enfants, refuse de garder un adolescent à son emploi comme moniteur si celui-ci a un dossier judiciaire impliquant une agression sexuelle sur un enfant.

De plus, si l'adolescent ayant des antécédents judiciaires désire voyager à l'étranger, il peut être arrêté par les douaniers du pays où il veut entrer. En effet, les douaniers peuvent, dans certains cas, avoir accès au fichier où sont conservés les dossiers judiciaires des adolescents.

Le temps de conservation d'un dossier judiciaire

Suivant un certain délai après la fin des procédures, le dossier n'est plus accessible.

Lorsqu'un adolescent est reconnu coupable d'un acte criminel, son dossier devient inaccessible cinq ans après qu'il a terminé d'exécuter la peine imposée par le juge. Pour certaines autres infractions parmi les moins graves, le dossier devient inaccessible trois ans après l'exécution complète de la peine.

Une fois que les délais d'accès au dossier judiciaire d'un adolescent sont écoulés, qu'il soit détruit physiquement, scellé ou archivé, il en résulte que le dossier n'existe plus aux yeux de la loi et qu'il ne peut donc plus être utilisé contre le jeune.

Aperçu statistique sur la médiation en 2004-2005

Les intervenants sont régulièrement sollicités par le système de justice pour informer des victimes d'actes criminels, pour recueillir leurs commentaires, réactions et attentes et finalement connaître leur intérêt à participer à une médiation.

Nous contactons des victimes pour la Chambre de la jeunesse et le Centre jeunesse Côte-Nord. Voici quelques données statistiques intéressantes pour l'année 2004-2005.

	Centre jeunesse	Chambre de la jeunesse	Total
N ^{bre} de demandes de consultation de victime	27	6	33
N ^{bre} de victimes rejointes et consultées	24	4	28
N ^{bre} de victimes intéressées par la médiation	11	3	14
N ^{bre} de médiations effectuées	10	3	13
N ^{bre} de médiations complétées	10	3	13

- 85 % des victimes consultées (28/33).
- 50 % des victimes intéressées par la médiation (14/28).
- 100 % des mesures complétées.

Nos médiateurs ont été accrédités

Les médiateurs des organismes de justice alternative comptent depuis plusieurs années sur de la formation continue. Pour articuler une médiation entre une victime et un contrevenant, il faut avoir eu la formation. Désireux de franchir une autre étape, les OJA ont mandaté leur regroupement (ROJAQ) pour mettre sur pied un mécanisme d'accréditation avec un code d'éthique, un guide de médiation et un mécanisme de plainte. Lorsque le mécanisme d'accréditation a été adopté, nos intervenants furent accrédités puisqu'ils ont déjà eu la plus récente formation (filmée avec rétroaction) et qu'ils ont à leur actif un nombre suffisant de médiations.

L'accréditation ne changera pas le monde ... sauf que l'utilisateur du service sera mieux protégé.

Vivre Sans Violence (Vi-Sa-Vi) ou l'éducation par les techniques d'impact

Ce programme est une importation du **Saguenay-Lac-St-Jean** où nos collègues de Contact Jeunesse l'ont développé en collaboration avec le Centre jeunesse.

À partir de différentes formules (deux, quatre ou huit rencontres), Vi-Sa-Vi permet à l'auditeur de se questionner sur sa colère et la violence dont il est l'auteur. Il s'agit d'une activité éducative et formatrice pour le jeune qui amène chez l'intervenant, en plus des éléments mentionnés, une certaine dose d'humilité.

Qui n'est pas, à un moment ou un autre, générateur de colère ou de violence? Ne répondez pas trop vite ... colère au volant ... arrogance calculée avec son conjoint ... intolérance envers un enfant.

Vi-Sa-Vi, s'il permet une chose, c'est de savoir qu'on est tous dans le même bateau et qu'on a tous à travailler sur nous.

La formule privilégiée par notre organisme est celle de deux rencontres de 75 à 90 minutes. Comprenez le cycle du passage à l'acte et apprenez un processus de résolution de conflit à l'aide de techniques d'impact qui vous renverseront. Il s'agit d'une véritable expérience à vivre pour tous.

- Vi-Sa-Vi est utile pour les jeunes.
- Vi-Sa-Vi est utile pour les adultes.

Si vous êtes un parent, un intervenant et que vous voulez inscrire une personne, contactez-nous.

Vous pouvez aussi vous inscrire.

Ce service est gratuit.



Nos initiatives de prévention prennent un second souffle

Pour la première fois depuis des années, il sera possible que CoNVERjaNCE Manicouagan articule annuellement trois initiatives de sensibilisation et de prévention pour ainsi fermer la boucle.

Premier niveau

Une pièce de théâtre présentée annuellement sur les sites des terrains de jeux (6 à 12 ans) sur les thèmes tels la violence, l'influence et certains actes répréhensibles.

Deuxième niveau

Un jeu de société (Complicité) permettant aux élèves de sixième année et à leurs parents de découvrir la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents et les responsabilités des jeunes en matière criminelle à compter de l'âge de 12 ans.

Troisième niveau

La tournée LSJPA est une rencontre des étudiants de secondaire 1 pour leur expliquer le processus judiciaire et leurs responsabilités en lien avec la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Constat

Ainsi la boucle est attachée puisque, à son entrée en secondaire 2, le jeune de notre territoire aura été touché par au moins deux de nos initiatives. Une partie des jeunes auront, quant à eux, participé aux trois activités.

Nous croyons qu'ils seront en route vers l'avenue du citoyen responsable, forts des conseils et de l'éducation des parents et du système scolaire ... et de notre modeste apport.



DEUX NOUVEAUX PROGRAMMES DESTINES AUX JEUNES CONTREVENANTS OFFERTS PAR NOTRE ORGANISME

Le programme de renvoi

Le policier qui intercepte un jeune de 12 à 17 ans pour un acte criminel mineur peut utiliser le programme de renvoi au lieu de diriger le dossier vers le substitut du procureur général. Il doit avoir des preuves suffisantes. Le jeune qui bénéficie du programme de renvoi sera référé à notre organisme pour un atelier de sensibilisation qui dure environ 75 minutes. Il recevra des informations d'abord sur le processus judiciaire, les conséquences, les coûts sociaux et l'influence. Ensuite, on s'attardera de manière un peu plus spécifique au délit commis. Comme l'indique l'organigramme suivant, le programme comprend un bloc commun d'informations et des blocs spécifiques.

Partie 1 Bloc commun

Processus judiciaire (LSJPA).
Conséquences du délit pour la société et le jeune.
Coûts sociaux.
Influence.

Partie 2 Blocs spécifiques

Vandalisme

- Définition et origine.
- Mythes.
- Motifs menant au vandalisme.

Violence

- Conflit.
- Agressivité et violence.
- Escalade de la violence.
- Procédure de résolution de conflit.
- Solution gagnante.

Vol à l'étalage

- Vidéo et retour.
- Motifs de commission et mise en situation.

Stupéfiants

- Types de consommateurs.
- Conséquences de la consommation.
- Légalisation, « décriminalisation », détection et comportements.

Valeurs

- Définition.
- Types de valeurs.

Le programme de développement des habiletés sociales

Les jeunes qui ont commis des actes criminels peuvent devoir participer à un des volets du programme de développement des habiletés sociales. Le programme se divise en deux sections. La première comporte des activités de formation et d'information. On vise à permettre au jeune d'acquérir des connaissances, de modifier ses perceptions et son attitude.

La seconde section rassemble des activités d'intégration sociale. Elle favorise l'engagement et l'intégration sociale du jeune dans une ressource de sa communauté, tout en faisant vivre des expériences enrichissantes.

SECTION ACTIVITÉ DE FORMATION

Volet TOXICO

Durée :
3 ateliers
d'une heure

Partenaire :
Centre Le
Canal

Volet VIVRE SANS
VIOLENCE

Durée :
2 ateliers
d'une heure

CoNVERjaNCE
Manicouagan

Volet RECHERCHE
D'EMPLOI

Durée :
5 ateliers
d'une heure

Partenaire :
Carrefour Jeunesse
Emploi

Volet
MISE EN ACTION

Durée :
3 présences
(6 heures)

Partenaire :
Cas par cas

SECTION ACTIVITÉ D'INTÉGRATION SOCIALE